

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/03/2025 - 1388 - 2004 B 00252 - 477 489 116 - A.D.S. FUSION

Liasse 24 IS RS

«Bon pour Copie Certifiée

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Conforme à l'Original DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise		ADS FUSION										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		261 RUE LAENNEC 41350 VINEUIL											
SIRET		4 7 7 4 8 9 1 1 6 0 0 0 1 2											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
		Exercice N clos le 13/01/2024 *											
		Net 3											
		Brut 1											
		Amortissements-Provisions 2											
		Total I (5)											
		Total II											
		Total général (I + II)											
		Capital social ou individuel *											
		Écarts de réévaluation											
		Réserve légale											
		Réserves réglementées *											
		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)											
		Report à nouveau											
		Résultat de l'exercice											
		Subventions d'investissement											
		Provisions réglementées											
		Total I											
		Total II											
		Provisions pour risques et charges											
		Emprunts et dettes assimilées											
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours											
		Fournisseurs et comptes rattachés *											
		Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)											
		Comptes courants d'associés											
		Autres dettes											
		Produits constatés d'avance											
		Total III											
		Total général (I + II + III)											
		(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an											
		(2) Dont créances à plus d'un an											
		(3) Dont compte courant d'associés débiteurs											
		(4) Dont dettes à plus d'un an											
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *											
		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *											
		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NCT-SD											

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

ADS.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ADS FUSION		Neant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/01/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	49 636	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	233 040	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	12 886	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	295 562	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	24 815	
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	82 033	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	289	244	20 562
	Rémunérations du personnel *					250	111 496	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	56 262	
	Dotations aux amortissements *					254	248	
	dont amortissement du fonds de commerce					255		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262	82
Total des charges d'exploitation (II)					264	295 498		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	64
Produits financiers (III)		280	33 750	Charges financières (V)		294	90	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	58	
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	2 684	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	30 982
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	30 982	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	4 116			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	6 512			
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	8 285			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	58		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZPANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies A)	643		350	32 062	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies C)	647				
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 duodecies E)	641				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	17 890
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *	(0) dont imputés sur le résultat					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	17 890	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ADS

ANNEXE

ADS.

Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 458 097,70 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 30 982,05 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/11/2024 par les dirigeants.

ADS.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ADS .

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ADS .

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	540			540
Immobilisations corporelles	138 923	162 000		300 923
Immobilisations financières	174 000			174 000
TOTAL	313 463	162 000		475 463

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	540			540
Immobilisations corporelles	138 923	248		139 171
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	139 463	248		139 711

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess. brevets licence	540	540	0	1 ans
Materiel de transport	300 243	138 491	161 752	de 3 à 5 ans
Materiel bureau et info.	680	680	0	de 2 à 4 ans
TOTAL	301 463	139 711	161 752	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	39 358	39 358	
TOTAL	39 358	39 358	

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ADS .

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	15,00	7 500
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	15,00	7 500

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	12 610	7 564	5 046	
Dettes financières diverses	3 000	3 000		
Fournisseurs	185 382	185 382		
Dettes fiscales et sociales	23 689	23 689		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	147	147		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	224 828	219 782	5 046	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	12 635
Dettes fiscales et sociales	13 459
Autres dettes	
TOTAL	26 124

Ads .

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
I – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
→ Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
→ Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
ART TECH	60 000	952 440	45	174 000	174 000			2 570 668	197 959	33 750
II – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
→ Filiales non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										
→ Participations non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

ADS .

2025
A388

A.D.S. FUSION
Société à responsabilité limitée (entreprise unipersonnelle)
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 261, Rue Laënnec - 41350 VINEUIL
B 477 489 116 RCS BLOIS

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 7 FEVRIER 2025**

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 30 982.05 euros qui recevrait l'affectation suivante :

A titre de distribution à l'associée pour..... 1 150.00 Euros

Le dividende unitaire est donc de 2.30 Euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

- Le solde, au compte « autres réserves » , soit..... 29 832.05 Euros
qui s'élèverait ainsi à 131 594.77 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 232 119.80 euros.

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024 :

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter comme suit un bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2024 s'élevant à 30 982.05 Euros :

- A titre de distribution à l'associée pour..... 1 150.00 Euros

Le dividende unitaire est donc de 2.30 Euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

- Le solde, au compte « autres réserves » , soit..... 29 832.05 Euros
qui s'élèverait ainsi à 131 594.77 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 232 119.80 euros.

ADS .

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

- exercice clos le 30/09/2021 : 13 950 euros, soit 27.90 euros net par part
- exercice clos le 30/09/2022 : 13 950 euros, soit 27.90 euros net par part
- exercice clos le 30/09/2023 : 13 950 euros, soit 27.90 euros net par part

Certifié conforme
La Gérance

certifié conforme,
